

VILLE D'EPERNON**(Eure-et-Loir)**

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 juin 2018**

FR/LN/MH/CJ n° 2018/03

Objet de la délibération :**BUDGET PRAIRIALES
DECISION
MODIFICATIVE N°1**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **20**Pouvoirs : **02**Votants : **22**Date de la convocation :

5/06/2018

L'an deux mille dix-huit, le onze juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, BASSEZ Rosane, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absent(e)s Excusé(e)s :

QUAGLIARELLA Lydie, LARCHER Annick
BEULE Simone, pouvoir à Cl. BROUSSEAU
VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à B. ESTAMPE

Absents :

JOSEPH Jean, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, CASANOVA Paulette, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n°2018/02 du 19/03/2018 portant approbation du budget primitif du Centre Culturel Les Prairiales pour 2018,

VU la lettre d'observation du contrôle de légalité du 22 mai 2018 et les recommandations de la Trésorerie,

VU l'instruction comptable M4,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les comptes, par des virements de crédits afin d'amortir les subventions d'investissement perçues depuis 2014 pour le cinéma numérique,

CONSIDERANT que la durée d'amortissement des subventions suit celle des biens acquis (10 ans, soit jusqu'en 2024 inclus),

CONSIDERANT la nécessité de ne pas dépasser un montant maximal de 7.5% autorisé en dépenses imprévues d'investissement,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE de modifier le budget primitif du Centre culturel des Prairiales de la façon suivante :

RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT -					
CHAP	ARTICLE	NATURE	BP	MOUVEMENT	TOTAL
74		Subvention d'exploitation	628 050.00	-12 856.00	615 194.00
	74	Subvention d'exploitation	628 050.00	-12 856.00	615 194.00
042		Opérations d'ordre	0.00	12 856.00	12 856.00
	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0.00	12 856.00	12 856.00

DIT que conformément à l'instruction M4, la durée d'amortissement suit celle des biens acquis.

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT -					
CHAP	ARTICLE	NATURE	BP	MOUVEMENT	TOTAL
020		Dépenses imprévues	13 000.00	-12 856.00	144.00
	020	Dépense imprévue	13 000.00	-12 856.00	144.00
042		Opérations d'ordre	0.00	12 856.00	12 856.00
	13912	Subv. régionale équipement	0.00	4 000.00	4 000.00
	13918	Subv. CNC équipement	0.00	8 856.00	8 856.00

Fait et délibéré à Epernon, le 11 juin 2018
Le Maire,



Françoise RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180611-D2018_06_03b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2018

Affichage : 20/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.